

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2015-34**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret relatif à la médiation de la consommation ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 13 mai 2015,

**Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé, sous réserve des observations suivantes :**

- 1) À l'article 1<sup>er</sup> du projet, à l'article R. 156-4 du code de la consommation, remplacer les mots : « veillent à » par les mots : « s'efforcent de » ;
- 2) Au II de l'article 2 du projet, au dernier alinéa du IV de l'article D. 614-1 du code monétaire et financier, remplacer la référence à « l'unanimité » par la référence à la « majorité qualifiée ».

Fait le 13 mai 2015.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Corso BAVAGNOLI